

**Construction.**—La construction de défense a atteint en 1956 un niveau qui n'a été surpassé qu'en 1952, grâce surtout aux travaux exécutés sur le réseau *Mid-Canada* et au programme de construction des dépôts permanents de l'Armée. L'achèvement du réseau et la réduction des travaux relatifs à la construction des dépôts permanents de l'Armée ont provoqué une forte baisse en 1957. Le réseau *Mid-Canada* constitue le programme particulier le plus considérable jamais entrepris par la *Defence Construction (1951) Limited* pour le compte du ministère de la Défense nationale et la construction du camp de Gagetown (N.-B.), l'un des sept dépôts permanents, le projet le plus important entrepris sur un seul emplacement. Les autres dépôts permanents en construction sont ceux de Valcartier (P.Q.), London et Petawawa (Ont.), Winnipeg (Man.), et Edmonton et Calgary (Camp Sarcee) (Alb.).

**Programme général d'achats.**—Le programme général des achats a trait surtout au vêtement, à l'équipement, à l'alimentation, à l'entretien et aux besoins des forces armées et l'achat de fournitures pour le Conseil des recherches de la Défense et pour le Service d'inspection du ministère de la Défense nationale. Ces achats de fournitures et de services, qui n'exigent pas d'ordinaire des installations spéciales de production, comprennent, entre autres, les textiles, les vêtements de tous genres, les chaussures, les articles en cuir, le matériel de transport (militaire et commercial), les pièces et pièces de rechange, la réparation et la rénovation de tous les véhicules militaires, les vivres et l'alimentation, l'ameublement et les fournitures, les dérivés du pétrole, les combustibles solides, les fournitures sanitaires et dentaires, les levés aériens, les matériaux de construction et les articles de caserne de tous genres. Certains des contrats importants passés en 1956 et 1957 avaient trait aux appareillages électriques du *F-86 Sabre*, au fil électrique employé à bord des navires, à certains matériels du réseau *Mid-Canada*, au carburant des avions, à l'équipement pour l'entretien d'hiver des aérodromes, aux camions d'essence et d'incendie des Forces aériennes, au matériel d'entretien de la division aérienne stationnée en Europe, et à un certain nombre de levés aériens.

Les quatorze bureaux régionaux que le ministère de la Production de défense maintient au Canada ont continué d'acheter dans leur voisinage les vivres et les autres fournitures ou services qui s'obtiennent localement ou dont les établissements de défense ont un pressant besoin. Les autres achats comprennent la quincaillerie et les matériaux de construction, le matériel électrique et électronique, les dérivés du pétrole, les meubles et les articles de caserne. Des contrats ont été passés pour les réparations peu importantes des navires, les petites transformations ou réparations faites aux immeubles, le blanchissage et le nettoyage à sec, le transport du charbon, l'enlèvement des cendres, des déchets et de la neige, le transport, les services des experts-conseils en génie, ainsi que la réparation des chaussures et des vêtements.

### PARTIE III.—DÉFENSE CIVILE

La menace persistante d'une agression, de même que la puissance toujours plus dévastatrice des armes thermonucléaires, a forcé le Canada de continuer à perfectionner ses nouvelles techniques de défense civile et ses méthodes d'instruction. Le programme de défense civile fait partie intégrante de l'organisation de la défense nationale et a pour objet d'assurer la survie de la population en cas d'attaque directe. La défense civile doit également prêter main forte à l'autorité civile dans des circonstances critiques.

En octobre 1948, le ministre de la Défense nationale a désigné un coordonnateur de la défense civile, à qui il a confié la tâche de préparer un programme approprié, en collaboration avec le Comité fédéral de l'organisation de la défense civile, du Comité interministériel et du Comité consultatif fédéral-provincial composé du ministre fédéral chargé de la défense civile, à titre de président, et des ministres provinciaux chargés de la défense civile, à titre de membres.